

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR LA COMMUNE DE RICHEBOURG POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE DÉCHETTERIE

Du lundi 15 septembre 2025-8h30 au vendredi 03 octobre 2025-16h30

	<i>RAPPORT</i>
	<i>MÉMOIRE EN RÉPONSE</i>
	<i>CONCLUSIONS ET AVIS</i>
→	<u>ANNEXES</u>

Décision du Tribunal Administratif de Lille : N° E25000102 / 59 du 23 juillet 2025
Arrêté N° AG/25/43 du 12 août 2025 – Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) - Réception en Sous-Préfecture le 13 août 2025
Commissaire enquêtrice : Madame Chantal CARNEL

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

Déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois

Commune de Richebourg

Justification des mesures de publicité dans le cadre de l'enquête publique du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 03 octobre 2025

Mise en ligne sur le site internet de l'agglomération le 26 septembre 2022

Affichage des événements 1 à 4 sur 4 au total

The screenshot shows a grid of four event cards on a website:

- Event 1:** AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
COLLOQUE : Quelles solutions pour vivre et aménager nos communes à 50 degrés ?
LA FABRIQUE / BÉTHUNE
09 SEP 13h30 - 17h
- Event 2:** URBANISME
Enquête publique relative au PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg
Mairie de Richebourg / Richebourg 08h30 - 16h30
15 SEP 03 OCT
- Event 3:** AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Visite insolite du Bassin de stockage des eaux de Béthune
BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX DE PLUIE DE BÉTHUNE / BÉTHUNE
09h45 - 10h30
20 SEP
- Event 4:** AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Visite insolite du Bassin de stockage des eaux de Béthune
BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX DE PLUIE DE BÉTHUNE / BÉTHUNE
11h45 - 12h30
20 SEP

Below the events, the website navigation bar includes links for L'AGGLO, SORTIES ET DÉCOUVERTES, VIE QUOTIDIENNE, ENTREPRENDRE, and MES DEMARCHES, along with a search icon.

Accueil > Agenda > Enquête publique relative au PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg

URBANISME
Enquête publique relative au PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg
Dans le cadre de la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, une enquête publique sera organisée du lundi 15 septembre 2025 à 8h30 jusqu'au vendredi 03 octobre 2025 à 16h30
AJOUTER AU CALENDRIER
Public : Tout public

EP N° E25000102 / 59 - Arrêté N° AG/25/43 du 12 août 2025

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR LA COMMUNE DE RICHEBOURG
ANNEXES

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

AFFICHAGE

Affichage le 16/08/2025 sur le site du projet



Logement sur la parcelle

EP N° E25000102 / 59 - Arrêté N° AG/25/43 du 12 août 2025

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi
DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR LA COMMUNE DE RICHEBOURG

3/6

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

Affichage du 18 août 2025 à l'hôtel communautaire et à l'antenne de Nœux-les-Mines de la CABBALR

Affichage le 18 août 2025 à l'antenne de Nœux-les-Mines de la CABBALR



Affichage le 18 août 2025 en mairie de Richebourg



Certificats d'affichage



CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Je soussignée, Corinne LAVERSEN, Vice-Présidente en charge du foncier et de l'urbanisme, certifie que l'avis relatif à l'enquête publique, portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg a fait l'objet d'un affichage à compter du mardi 18 août 2025 et ce, jusqu'à la fin de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 03 octobre 2025 inclus :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane située 100 avenue de Londres CS 40548 62411 BÉTHUNE CEDEX,
- A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane située 138 bis rue Léon Blum 62290 Nœux-les-Mines,

Cet avis a également fait l'objet d'un affichage sur site à compter du 26 août 2025 et ce jusqu'à la fin de l'enquête publique :

- Au 69 rue du Bois, 62136 Richebourg

Par ailleurs, cet avis a été inséré sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane à compter du mardi 26 août 2025.

Fait à Nœux-les-Mines, le 27 AOÛT 2025
Par délégation du Président,
La Vice-Présidente
Corinne LAVERSEN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, M. Jérôme Demulier, Maire de la commune de Richebourg, certifie que l'arrêté N°AG/25/43 en date du 12 août 2025 et l'avis relatif à l'enquête publique menée sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg ont fait l'objet d'un affichage à compter du 18 août 2025, soit plus de 15 jours avant le début de l'enquête, et pour toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 03 octobre 2025.

Fait à Richebourg, le
Le Maire,
Jérôme Demulier



EP N° E25000102 / 59 - Arrêté N° AG/25/43 du 12 août 2025

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi
DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR LA COMMUNE DE RICHEBOURG

ANNEXES

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

Parution annonces voix du nord mercredi 6/03/2024 et mercredi 27/08/2025
Déclaration de projet : Parution annonces Littoral mardi 26/08/2025

<p>Notre territoire</p> <p>Urbanisme et aménagement Parue dans la presse le 26 août 2025 Nord Littoral, Voix du Nord (La) / Editions Pas de Calais</p> <p>MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)</p> <p>Richebourg</p> <p> Urbanisme et aménagement</p> <p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p> <p>Organisme demandeur : CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE PLUi DU SIVOM DE L'ARTOIS COMMUNE DE RICHEBOURG AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE L'ARTOIS Le public est informé que par arrêté, le Président ... de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 AU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 INCLUS soit une durée de 19 jours.</p> <p>Elle se déroulera : En mairie de Richebourg 3/5 place du Général de Gaulle 62136 Richebourg les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, Le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de ghoo à 12h00 A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys-Romane 138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.</p> <p>Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteuse par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille.</p> <p>Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites : Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.</p> <p>Le lundi 15 septembre 2025 de 8h30 à 12h00 Le vendredi 3 octobre 2025 de 8h30 à 12h00 Monsieur Claude HENNION, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.</p> <p>Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture : En mairie de Richebourg A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 NOEUX-LES-MINES, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires. Au siège de la Communauté</p>	<p>d'Agglomération à Béthune, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, aux heures d'ouverture des services communautaires. Pendant les permanences de la commissaire enquêteuse le dossier se trouvera Salle Paul Legry, 7 rue de la Briqueterie, à Richebourg.</p> <p>Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : http://www.bethunebruy.fr Le public pourra présenter ses observations ou propositions : Sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture : En mairie de Richebourg A l'antenne communautaire de Nœux-les-Mines Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir Enquête publique Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg A l'attention du commissaire enquêteur », à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Direction Planification Territoriale et Urbanisme 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE Par voie électronique jusqu'au vendredi 03 octobre 2025 à 16h30 à l'adresse suivante : enquete publique richebourg@bethunebruy.fr Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées.</p> <p>Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.</p> <p>A l'expiration du délai d'enquête, la commissaire enquêteuse aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet http://www.bethunebruy.fr, dans la mairie de Richebourg et à l'antenne de Nœuxles Mines de la Communauté d'agglomération.</p> <p>A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg pourra être approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.</p> <p>Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane Direction Planification Territoriale et Urbanisme Service Planification tél : 03.21.54.78.00. o Le Vice-Président, HERVE DEROUBAIX.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EP N° N° E25000102 / 59 - Arrêté N° AG/25/43 du 12 août 2025

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi
DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR LA COMMUNE DE RICHEBOURG**

5/6

ANNEXES

PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

LA VOIX DU NORD
Mercredi 27 août 2025

21

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**
serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUY ARTOIS LYS ROMANE PLUI DU SIVOM DE L'ARTOIS COMMUNE DE RICHEBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE L'ARTOIS

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet, important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 AU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 INCLUS soit une durée de 19 jours. Elle se déroulera :

• En mairie de Richebourg — 3/5 place du Général de Gaulle 62136 Richebourg — les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

• A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys-Romane— 138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines — les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites. - Salle Paul Legry, 7 rue de la Briquette, à Richebourg.

- Le lundi 15 septembre 2025 de 8h30 à 12h00

- Le vendredi 3 octobre 2025 de 8h30 à 12h00

Monsieur Claude HENNION, est désigné en qualité de commissaire enquêteur supplément. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture.

• En mairie de Richebourg

• A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 NOEUX-LES-MINES, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.

• Au siège de la Communauté d'Agglomération à Béthune, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, aux heures d'ouverture des services communautaires.

• Pendant les permanences de la commissaire enquêteuse le dossier se trouvera Salle Paul Legry, 7 rue de la Briquette, à Richebourg.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : www.bethunebruy.fr

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

• Sur des registres à feuilles non mobiles, collés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture.

• En mairie de Richebourg

• A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 NOEUX-LES-MINES, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.

• Au siège de la Communauté d'Agglomération à Béthune, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, aux heures d'ouverture des services communautaires.

• Pendant les permanences de la commissaire enquêteuse le dossier se trouvera Salle Paul Legry, 7 rue de la Briquette, à Richebourg.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : www.bethunebruy.fr

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

• Sur des registres à feuilles non mobiles, collés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :

• En mairie de Richebourg

• A l'antenne communautaire de Nœux-les-Mines

• Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir — Enquête publique — Déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg — A l'attention du commissaire enquêteur », à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois — Direction Planification Territoriale et Urbanisme— 100 avenue de Londres - BP 548 — 62411 BETHUNE

• Par voie électronique jusqu'au vendredi 03 octobre 2025 à 16h30 à l'adresse suivante : enquete.publique.richebourg@bethunebruy.fr

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, la commissaire enquêteuse aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultées, pendant un an sur le site internet www.bethunebruy.fr, dans la mairie de Richebourg et à l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg pourra être approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane — Direction Planification Territoriale et Urbanisme — Service Planification - tél : 03.21.54.78.00. 0

Le Vice-Président, HERVE DEROUBAIX

NORD LITTORAL
Mardi 26 août 2025

19

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**
serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUY ARTOIS LYS ROMANE PLUI DU SIVOM DE L'ARTOIS COMMUNE DE RICHEBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVOM DE L'ARTOIS

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet important mis en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 AU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 INCLUS soit une durée de 19 jours. Elle se déroulera :

• En mairie de Richebourg — 3/5 place du Général de Gaulle 62136 Richebourg — les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

• A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys-Romane— 138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines — les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites. - Salle Paul Legry, 7 rue de la Briquette, à Richebourg.

- Le lundi 15 septembre 2025 de 8h30 à 12h00

- Le vendredi 3 octobre 2025 de 8h30 à 12h00

Monsieur Claude HENNION, est désigné en qualité de commissaire enquêteur supplément. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture.

• En mairie de Richebourg

• A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 NOEUX-LES-MINES, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.

• Au siège de la Communauté d'Agglomération à Béthune, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, aux heures d'ouverture des services communautaires.

• Pendant les permanences de la commissaire enquêteuse le dossier se trouvera Salle Paul Legry, 7 rue de la Briquette, à Richebourg.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : www.bethunebruy.fr

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

• Sur des registres à feuilles non mobiles, collés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :

• En mairie de Richebourg

• A l'antenne communautaire de Nœux-les-Mines

• Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir — Enquête publique — Déclaration de projet important mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg — A l'attention du commissaire enquêteur », à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois — Direction Planification Territoriale et Urbanisme— 100 avenue de Londres - BP 548 — 62411 BETHUNE

• Par voie électronique jusqu'au vendredi 03 octobre 2025 à 16h30 à l'adresse suivante : enquete.publique.richebourg@bethunebruy.fr

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, la commissaire enquêteuse aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultées, pendant un an sur le site internet www.bethunebruy.fr, dans la mairie de Richebourg et à l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg pourra être approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruy Artois Lys Romane — Direction Planification Territoriale et Urbanisme — Service Planification - tél : 03.21.54.78.00. 0

Le Vice-Président, HERVE DEROUBAIX

EP N° E25000102 / 59 - Arrêté N° AG/25/43 du 12 août 2025

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi
DU SIVOM DE L'ARTOIS SUR LA COMMUNE DE RICHEBOURG

6/6

ANNEXES